



groupe 300 - N° pour 3697 AFPC

DK 093 GH

cerfa  
N° 11394\*02

**AVIS IMPORTANT**

La présente déclaration doit être imprimée en recto-verso. Elle doit être soumise en double exemplaire (ou triple exemplaire en cas d'envoi postal) et déposée au bureau de douane compétent dont relève le domicile, le siège social ou l'exploitation du déclarant. Son original doit être présenté à première réquisition du service.

**TAXE SPÉCIALE SUR CERTAINS VÉHICULES ROUTIERS**  
(Décret n° 70-1285 du 23 décembre 1970 modifié)

N° 847 A  
T.V.R. 1

**DÉCLARATION D'UN VÉHICULE  
ou  
D'UN ENSEMBLE ARTICULÉ DE VÉHICULES**

Identif 46182

**CADRE I - RÉGIME DE PAIEMENT**

Le déclarant opte pour (1) :

Le paiement de la taxe au tarif trimestriel :

Le paiement de la taxe au tarif journalier :

Date de MISE EN CIRCULATION du véhicule ou de l'ensemble articulé figurant sur le certificat d'immatriculation du propriétaire : 2 | 2 | 0 | 9 | 2 | 0 | 1 | 4

**CADRE II - IDENTITÉ DU DÉCLARANT**

Le déclarant est (1) propriétaire :  ou locataire  du véhicule ou de l'ensemble de véhicules déclaré.

La déclaration est souscrite par le redevable de la taxe, qui est soit le propriétaire, soit le locataire dans le cadre d'un contrat de crédit-bail ou d'un contrat de location de deux ans ou plus.

Le locataire doit joindre à la déclaration une attestation délivrée par le propriétaire, comportant l'identité du propriétaire et du locataire, la désignation du véhicule, la durée du contrat et son point de départ.

NOM, PRÉNOMS : AFT IFTIM FORMATION CONTINUE

ACTIVITÉ : Formation Conducteurs Routiers

Numéro d'identification SIRET

3 | 0 | 5 | 4 | 0 | 5 | 0 | 4 | 5 | 0 | 0 | 0 | 1 | 7

ADRESSE COMPLÈTE (numéro, rue, localité, département) :

46 Avenue de Villiers  
75847 PARIS Cédex 17

Si le DÉCLARANT est locataire du véhicule ou s'il n'est pas le redevable légal de la taxe, NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE OU DU REDEVABLE :

**CADRE III - CATÉGORIE DU VÉHICULE (1)**

Ne cocher que la case qui correspond au véhicule ou à l'ensemble de véhicules déclaré

Véhicule automobile porteur à 2 essieux (A)

Véhicule automobile porteur à 3 essieux (B)

Véhicule automobile porteur à 4 essieux et plus (C)

Remorque (R)

Ensemble composé d'un tracteur et d'une semi-remorque à 1 essieu (D)

Ensemble composé d'un tracteur et d'une semi-remorque à 2 essieux (E)

Ensemble composé d'un tracteur et d'une semi-remorque à 3 essieux et plus (F)

**CADRE IV - POIDS TOTAL PRIS EN CONSIDÉRATION POUR L'ASSIETTE DE LA TAXE**

Si la déclaration concerne un véhicule automobile porteur (catégorie A, B ou C)

ou

une remorque (catégorie R)

Si la déclaration concerne un ensemble articulé de véhicules (catégorie D, E ou F)

Indiquer l'option choisie (1) :

Déclaration à partir du tracteur  Déclaration à partir de la semi-remorque

Indiquer le PTAC du tracteur ou de la semi-remorque

PTAC ..... kg

Indiquer le PTAC ..... 1 | 8 | 0 | 0 | 0 kg

Indiquer le PTR de l'ensemble ..... kg

(1) Cocher la case correspondante

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à permettre la gestion automatisée du recouvrement de la taxe spéciale sur certains véhicules routiers. Les destinataires des données sont les agents habilités des bureaux de douane territorialement compétents, des recettes régionales et des services centraux de la direction générale des douanes et des droits indirects. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au bureau de douane territorialement compétent.

REÇU LE  
13 OCT. 2014  
SCE EXPLOITATION

CADRE V - IDENTIFICATION DU VÉHICULE

En cas de modification des données de  
 ce document (véhicule) au départ d'un  
 pays (après) du contrat de circulation  
 en zone adossée

Numéro d'immatriculation du véhicule **DK - 093 - GH**

Marque **MAN** Type **N18P18DK10B**

Genre **CAM** Carrosserie **PLSC** Source d'énergie **GO**

Numéro dans la série du type **WMAN18ZZX8Y205926**

CADRE VI - SPÉCIFICITÉ (1)

Véhicule équipé d'une suspension pneumatique de l'essieu moteur  
 ou d'une suspension reconnue équivalente

Véhicule équipé d'un autre système de suspension

Véhicule utilisant les systèmes mixtes rail-route

CADRE VII - OBSERVATIONS

DATE ET SIGNATURE :

À : **PARIS**

le **3 0 0 9 2 0 1 4**

*GR*

RÉCEPTION DE LA DÉCLARATION (à remplir par le service)

La présente déclaration a été reçue le **06/10/2014**  
 au bureau de **Paris Principal**  
 où elle a été enregistrée sous le numéro **1461321**



Signature

*[Signature]*

**RÉSERVÉ AU SERVICE**

Bureau de Paris Principal  
 Pôle PAYSANES  
 Tour à l'Essieu  
 11, rue de la Ville, 75010 Paris  
 Téléphone : 01 42 30 59 91 03  
 Télécopie : 01 42 38 36 57

**ATTENTION**

En cas de vente ou de retrait de la circulation du véhicule décrit dans le cadre IV, le présent document devra être restitué au bureau de rattachement pour permettre de suspendre la perception de la taxe.

En cas de changement soit d'un des éléments contenus sur la présente déclaration, soit de raison sociale de l'entreprise, ce document doit être remis au bureau cité ci-dessus pour que soit créé un nouveau dossier.

Il doit également être restitué à cet office en cas de cessation d'activité de l'entreprise. À défaut, la taxe continue d'être due.

➔ **ORIGINAL À CONSERVER EN PERMANENCE À BORD DU VÉHICULE**

(1) Cocher la case utile

